

# L'Open Data s'imposera aux bornes pour voitures électriques

Bien décidée à étendre l'ouverture des données aux points de recharge pour véhicules électriques déployés sur son territoire, la France précise ses objectifs dans un [projet de décret](#) transposant la directive 2014/94/UE et transmis mardi 15 mars à la Commission européenne.

Il s'agit pour le gouvernement français d'imposer à l'ensemble des gestionnaires de bornes de recharge ouvertes au public dans le pays, la mise à disposition d'informations pratiques sur les infrastructures concernées (caractéristiques techniques, localisation géographique, disponibilité, nom de l'opérateur...) sur le portail national des données : [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr).

## D'autres jeux de données sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr)

Ces données seront accessibles à tous les utilisateurs, « *sous les formats en usage sur cette plate-forme et sous licence ouverte permettant la réutilisation libre de ces données* ». Le texte, repéré par [NextINpact](#), vise plus largement « *à uniformiser l'ensemble des dispositions applicables en France relatives aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et intègre formellement diverses mesures réglementaires issues de la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs* ».

Notons, par ailleurs, que le [fichier consolidé](#) de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) est déjà disponible sur [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) au format CSV.

### **Lire aussi :**

[Open Data : La Poste livre dataNOVA aux internautes](#)

[203 millions de voitures connectées « upgradables » à distance en 2022](#)

crédit photo © hinterhof / Shutterstock.com